RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE MARDI 23 FÉVRIER À 18 H, SALLE DU CONSEIL, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET INTITULÉ : « RÈGLEMENT 1700-106 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN »

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside l'assemblée
M. Marc-André Hernandez, chef de division, urbanisme
M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, urbanisme
Mme Manon Bédard, agente de recherche, urbanisme
Mme Diane Garand, secrétaire recherchiste – greffe, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Gagnon accueille les participants et ouvre l'assemblée à 18h17, en présentant les différents intervenants. Le président cède la parole au représentant de la Division de l'urbanisme pour une présentation.

PRÉSENTATION DU PROJET

8 personnes sont présentes.

Madame Manon Bédard, agente de recherche à la division de l'Urbanisme passe en revue et explique le projet de règlement.

Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, de façon à :

1- Interdire l'implantation d'un service au volant à titre d'usage principal ou accessoire sur l'ensemble du territoire et intégrer une définition au lexique terminologique;

2- Enlever l'exigence d'obtenir un certificat d'autorisation annuel pour l'aménagement d'une terrasse sur le domaine privé et enlever la notion d'aménagement sur le trottoir, puisque l'article vise l'implantation sur le domaine privé;

3- Préciser les matériaux autorisés pour délimiter les terrasses implantées sur le domaine privé en cour avant et en cour latérale pour un terrain d'angle;

4- Modifier la grille des usages et des normes H02-33, afin d'ajouter l'implantation contiguë à l'usage h1 (unifamilial);

5- Modifier les grilles des usages et des normes P03-01 (fleuve) et P03-02 (berge ceinturant l'Île), afin d'y ajouter l'usage p1 (récréation extensive et légère).

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

-Précisions quant au terme «récréation extensive et légère», est-ce que cela inclue une marina?
-Précisions quant aux permis/certificat d'autorisation pour les terrasses ;
-Clarifications demandées quant aux matériaux notamment en lien avec les auvents, abris, etc…
-Précisions quant à la zone P03-01 (fleuve) aménagement de quais ;

Commentaires/questions sur la modification concernant les « services au volant » :

Monsieur Jean Lefebvre, représentant de *Restaurants Canada*, dépose un document au sujet de la présence d'établissements avec service à l'auto.

Les commentaires et questions se résument ainsi :

-On demande pourquoi le conseil veut interdire le service au volant, sur quelles études ont s'est basé? (études économiques? pollution? circulation? habitudes alimentaires de la population ?) ;
-On indique que les services au volant ont un impact économique positif, ils sont implantés pour combler les besoins de la population, la clientèle les demande ;
-Là où on n'a pas de service à l'auto, on doit mettre plus de stationnement pour que les gens puissent s'arrêter et entrer à l'intérieur, ce qui cause également de la pollution ;
-Sans service au volant plusieurs restaurants ne pourront s'implanter ce qui met un frein au développement économique, à l'offre d'emploi et diminue la qualité de vie des citoyens ;
-On demande des précisions quant aux droits acquis et au transfert de ces droits en matière de service à l'auto ;
-On demande de reporter la 2e lecture du règlement afin de pouvoir discuter et travailler avec les membres du conseil afin de trouver des solutions pour tous ;

Les représentants du service de l'urbanisme ont apporté des précisions et répondu aux questions.

L'assemblée de consultation publique est levée à 18h55.

PRÉSIDENT	**SECRÉTAIRE**